

COUVERTURE DES RÉUNIONS

CS/12632

16 DÉCEMBRE 2016

CONSEIL DE SÉCURITÉ

7839E SÉANCE – MATIN

M. Ban Ki-moon demande au Conseil de sécurité de commencer immédiatement à élaborer, avec les parties au conflit israélo-palestinien, un cadre de solution définitive

Pour sa dernière intervention devant le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient en sa qualité de Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon avait choisi d'aborder la question de la Palestine pour demander au Conseil de commencer immédiatement à élaborer, en consultation avec les parties, un cadre convenu pour trouver une solution définitive à ce conflit sur la base des négociations directes. À cet égard, la conférence prévue en France en janvier 2017 a été qualifiée de « bonne base de départ », tant par le Secrétaire général que par les membres du Conseil.

La séance de ce matin a été l'occasion, pour le Secrétaire général qui a effectué 11 visites dans la région, comme pour certains des membres du Conseil de sécurité dont le mandat de deux ans s'achève dans quelques jours, de faire le bilan de l'inaction du Conseil au cours de ces dernières années: cela fait huit ans que le Conseil de sécurité n'a pas adopté de résolution sur la question, a tenu à préciser le représentant de la Nouvelle-Zélande. Son homologue de la Malaisie a accusé le Conseil de sécurité d'être « responsable de l'enlisement de la situation » car, a-t-il dit, en dépit de plusieurs outils à sa disposition, il ne les utilise pas.

L'arrêt des activités de colonies de peuplement par Israël au-delà de la frontière de 1967 et l'application des recommandations du rapport récent du Quatuor pour le Moyen-Orient sont des conditions cruciales pour sortir de l'impasse, a estimé le Secrétaire général. M. Ban a dès lors demandé aux législateurs israéliens de bien vouloir reconsidérer un projet de loi qui régulariserait plus d'une cinquantaine d'avant-postes et des milliers de logements construits sur des terres palestiniennes privées en Cisjordanie. Cette préoccupation a été exprimée par plusieurs membres du Conseil, dont la délégation des États-Unis qui a précisé l'ampleur de la colonisation: le nombre de colons est passé de 110 000 en 1993 à plus de 400 000 aujourd'hui.

Le Secrétaire général a en outre recommandé qu'Israël prenne des mesures fortes pour autonomiser l'Autorité palestinienne, tout en appelant les Palestiniens, de leur côté, à prendre des mesures courageuses et concrètes pour combattre l'incitation à la violence. Les actions et les déclarations qui glorifient la terreur sont inacceptables, a-t-il averti.

L'absence d'unité palestinienne dans les territoires occupés a également été vue par le Secrétaire général comme un obstacle à la solution des deux États, une préoccupation exprimée également par certains membres du Conseil. Il a donc appelé à assister l'Autorité et les institutions palestiniennes dans la voie de l'édification d'une démocratie.

Quant à la situation à Gaza, le Secrétaire général a parlé de « poudrière » qui pourrait exploser si les restrictions à la liberté de mouvement ne sont pas levées et si les besoins humanitaires ne sont pas satisfaits. Le représentant du Royaume-Uni, parmi d'autres, s'est également ému des risques d'un retour au conflit à Gaza, ainsi que de la situation économique catastrophique.

Pour M. Ban, le cadre pour la paix reste inchangé: la création de deux États, sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix, et d'une paix régionale juste et globale conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords existants signés par les parties.

C'est pourquoi la France organise, en janvier prochain, une conférence internationale réunissant tous les partenaires attachés à la paix, afin de réaffirmer collectivement le soutien à la solution des deux États, même si le représentant de la France a reconnu que les conditions ne sont pas réunies pour la reprise des négociations directes.

« Certains se demanderont peut-être pourquoi j'ai choisi d'aborder la question de la Palestine alors qu'il y a tant de crises dans la région », a dit le Secrétaire général, avant d'expliquer que si le conflit israélo-palestinien n'est pas la cause des guerres au Moyen-Orient, son règlement peut donner un élan favorable à la paix dans l'ensemble de la région.

C'est une région dont le représentant de la Fédération de Russie a parlé en détail, en dénonçant l'ingérence dans les affaires intérieures de certains États qui ont voulu imposer des « recettes de démocratisation ». Il a en même temps expliqué que son pays était intervenu en Syrie pour que l'on tente de résoudre la crise par des moyens pacifiques. Grâce aux frappes aériennes russes, les terroristes ont été empêchés de prendre Damas, a-t-il soutenu, en assurant que son pays faisait tous les efforts possibles pour réduire les tensions, tout en apportant une aide médicale et humanitaire aux civils. La Russie, a-t-il tenu à préciser, ne cherche ni à obtenir des gains politiques, ni à renforcer son pouvoir avec un « remodelage » du Moyen-Orient.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Déclarations

Aujourd'hui, je présente pour la dernière fois au Conseil de sécurité le rapport sur la situation au Moyen-Orient, a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, M. BAN KI-MOON, en se disant attristé de ne pouvoir apporter aucun sentiment d'optimisme pour l'avenir. Certains se demanderont peut-être pourquoi j'ai choisi d'aborder la question de la Palestine alors qu'il y a tant de crises dans la région, a-t-il dit avant d'expliquer que si le conflit israélo-palestinien n'est pas la cause des guerres au Moyen-Orient, son règlement peut donner un élan favorable à la paix dans la région.

Après avoir rappelé que le monde, sur la base de la résolution 181 de l'Assemblée générale adoptée en 1947, avait reconnu la solution des deux États et lancé un appel visant l'émergence d'« États arabe et juif indépendants », il a souligné le fait que, si l'État d'Israël a été créé le 14 mai 1948, le monde attend, depuis 70 ans, la naissance de l'État palestinien.

Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sont sous occupation militaire depuis 1967, des terres qui comprennent le futur État palestinien sur lequel il faut que les parties se mettent d'accord par le biais de négociations directes, a insisté M. Ban. Soulignant l'importance du

respect et de la reconnaissance mutuelle pour obtenir la paix et la sécurité, il a souligné que le droit du peuple juif d'avoir un État n'est pas la négation du droit du peuple palestinien d'avoir un État.

Il y a 10 ans, a poursuivi le Secrétaire général, la majorité des deux peuples croyait à la solution des deux États. Aujourd'hui, la majorité se défait. Or, a-t-il assuré, le cadre pour la paix reste inchangé: l'existence de deux États, sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix, et d'une paix régionale juste et globale conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords existants signés par les parties.

M. Ban a évoqué le conflit dévastateur de l'été 2014 à Gaza, au cours duquel il s'était rendu dans la région pour promouvoir un cessez-le-feu. « À moins de s'attaquer aux causes profondes de ce conflit, de tels cycles d'escalade persisteront », a-t-il répété.

« Nous nous approchons rapidement d'un précipice, une conséquence directe des actions de ceux qui cherchent à détruire les perspectives de paix », a averti le Secrétaire général.

Il est possible de sortir de cette impasse si les deux parties appliquent les recommandations du rapport récent du Quatuor pour le Moyen-Orient, a-t-il cependant estimé.

Mais il y a des obstacles importants. Les activités de colonies de peuplement menées par Israël au-delà de la frontière de 1967 sont en violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève. Le Secrétaire général a demandé aux législateurs de bien vouloir reconsidérer un projet de loi qui régulariserait plus d'une cinquantaine d'avant-postes et des milliers de logements construits sur des terres palestiniennes privées en Cisjordanie.

Le Secrétaire général a recommandé qu'Israël prenne des mesures fortes pour autonomiser l'Autorité palestinienne, ce qui profiterait au peuple palestinien et augmenterait la sécurité israélienne. De leur côté, les Palestiniens doivent aussi prendre des mesures courageuses et concrètes pour combattre l'incitation à la violence.

Les actions et les déclarations qui glorifient la terreur sont inacceptables, a martelé M. Ban. Il a dénoncé la pratique de la détention administrative et les mauvais traitements en détention, de même que la restriction de la liberté d'expression par les autorités israéliennes et palestiniennes. Il a également condamné les exécutions de prisonniers par le Hamas à Gaza.

Ensuite, l'absence d'unité palestinienne à travers les territoires occupés présente un obstacle à la solution des deux États. Le Secrétaire général a regretté que des élections générales palestiniennes n'aient pu être organisées. Il faut renouveler la légitimité démocratique du leadership palestinien et des institutions palestiniennes et s'assurer qu'elles représentent tous les Palestiniens, a-t-il exhorté. Le Hamas doit renoncer une fois pour toutes à la violence et reconnaître le droit d'exister d'Israël.

« Gaza est une poudrière », a répété M. Ban. Il a prévenu que Gaza exploserait si les restrictions à la liberté de mouvement n'étaient pas levées et si les besoins humanitaires n'étaient pas satisfaits.

Le Secrétaire général a tenu à rendre hommage aux 24 membres du personnel des Nations Unies tués dans l'exercice de leurs fonctions dans les territoires palestiniens occupés pendant la durée de son mandat. Il a encouragé les États Membres à augmenter leurs contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Pendant ces 10 dernières années, a rappelé le Secrétaire général, il a constamment plaidé pour qu'Israël ne fasse pas l'objet d'un parti pris au sein des organes des Nations Unies. En même temps, a-t-il ajouté, « Israël doit réaliser que le fait qu'un État démocratique, régi par l'état de droit, maintienne le peuple palestinien sous occupation militaire continuera de provoquer des critiques et des appels à la reddition de comptes ».

M. Ban a appelé le Conseil de sécurité à réaffirmer sans réserve qu'il n'existe pas d'alternative à la solution des deux États.

Selon lui, « le statu quo enchâsse la réalité d'un seul État dans une occupation et un conflit perpétuels ».

Le Secrétaire général a demandé au Conseil de commencer immédiatement à élaborer, en consultation avec les parties, un cadre convenu pour trouver une solution définitive à ce conflit sur la base des négociations directes. À ce sujet, il a estimé que la prochaine conférence en France pourrait constituer une bonne base de départ.

Depuis que je suis devenu Secrétaire général, j'ai visité la région 11 fois, a indiqué M. Ban. J'ai pressé les Israéliens et les Palestiniens de commencer à croire en leur avenir commun, qui les lie par leur connexion historique, religieuse et nationale à la terre, a-t-il précisé. Il a assuré que les Nations Unies continueront de les aider dans ce processus et répété qu'il faudrait y travailler maintenant, « avant qu'il ne soit trop tard ».

La situation en Syrie est sombre, a déclaré M. MURRAY MCCULLY (Nouvelle-Zélande). Alep est tombée, le sort de dizaines de milliers de civils est incertain, s'est-il alarmé. Il a répété que la Russie, l'Iran et le Gouvernement syrien étaient responsables de la protection des civils et qu'ils devaient permettre à l'ONU de faire son travail. À ce jour, a-t-il regretté, le Conseil de sécurité a été incapable de faire face à ses responsabilités. Pour sa délégation, une réunion extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale s'impose.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, M. McCully n'a pas compris comment le Conseil de sécurité pouvait rester silencieux. Depuis le dernier exposé sur cette situation, nous savons que la Knesset a été saisie pour examiner un projet de loi visant à légaliser les colonies de peuplement israéliennes. Nous avons assisté à des occasions manquées permettant de progresser vers la réconciliation palestinienne, a-t-il poursuivi. Les forces à l'œuvre aujourd'hui risquent, a-t-il averti, de saper irrémédiablement la perspective de deux États vivant pacifiquement côte à côte.

Le représentant a rappelé que cela faisait huit ans que le Conseil de sécurité n'avait pas adopté de résolution sur la question. « Lorsque le Secrétaire général et ses représentants déclarent devant le Conseil que non seulement la population sur le terrain perd espoir, mais aussi que les faits sur le terrain sont altérés pour empêcher que la solution des deux États soit viable, il me semble que le Conseil doit soit s'engager à nouveau fermement en faveur de la solution des deux États, soit examiner les responsabilités qui seraient les siennes au cas où il n'y aurait qu'un État, et non deux », a-t-il dit.

M. MATTHEW RYCROFT (Royaume-Uni) s'est demandé ce qu'il serait possible de faire pour que le prochain Secrétaire général de l'ONU ne se heurte pas aux mêmes frustrations que son prédécesseur en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient. Il a réaffirmé la position du Gouvernement britannique sur les colonies de peuplement, en précisant qu'elles sont illégales au regard du droit international. Or, la situation n'a fait que s'aggraver au cours de ces derniers mois, comme en témoigne l'adoption par la Knesset d'une nouvelle loi sur la privatisation des terres, a fait observer le représentant. Il s'est également ému des « risques d'un retour au conflit » à Gaza, où des tirs de roquettes contre Israël ont été observés au cours de ces derniers

mois. Il a cependant regretté que 90% de l'eau à Gaza est inutilisable, y compris à des fins agricoles, et que le taux de chômage dans cette zone est le plus important au monde.

Les niveaux de violence ont décliné de part et d'autre, s'est félicité M. Rycroft, tout en attirant l'attention sur la force de la haine antisémite, qui ne se contente pas de mots, comme en témoignent les actes de violence commis contre des citoyens israéliens. Le délégué a condamné avec la même vigueur les actes de violence perpétrés par des colons israéliens contre des Palestiniens. Il a souhaité que le Conseil de sécurité planche sur un projet de résolution, qui bénéficierait de l'appui de tous ses membres, pour relancer le processus de paix.

M. VITALY I. CHURKIN (Fédération de Russie) a noté que la situation restait très tendue au Moyen-Orient et que les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens étaient gelées, en relevant en outre les flambées de violence en Cisjordanie et les violations de cessez-le-feu autour de Gaza. Nous condamnons toute manifestation terroriste, a-t-il dit avant de relever que le Gouvernement israélien poursuivait les constructions dans les territoires occupés et les démolitions de maisons palestiniennes, des actes, a-t-il soutenu, qui ne font que saper les efforts en faveur de la paix. Le représentant russe a ensuite souligné l'importance du récent rapport du Quatuor sur le règlement du conflit, avant de noter les divisions entre les Palestiniens eux-mêmes. Il s'est aussi dit préoccupé par la situation humanitaire à Gaza dont les habitants sont privés de toute perspective, ce qui les pousse vers la radicalisation. Il faut mettre fin au blocus sur Gaza, a-t-il insisté.

L'an prochain, cela fera 50 ans que la résolution 242 du Conseil de sécurité a été adoptée, a rappelé M. Churkin. La cause principale du conflit demeure, a-t-il regretté en craignant des conséquences terribles pour la région qui est déjà le foyer de plusieurs conflits. « Ce qu'on a appelé naïvement le printemps arabe », a-t-il dit, a causé des problèmes. Il a jugé insensés les actes de certains pays qui ont tenté une ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et ont voulu imposer des « recettes de démocratisation » dans des contextes historiques différents. Il a noté que, dans certains pays de la région, c'est tout l'État qui a été détruit, ce qui a provoqué une vague sans précédent de migration.

En ce qui concerne la Syrie, le représentant a rappelé que la Russie était intervenue pour que l'on tente de résoudre la crise par des moyens pacifiques. Il n'y a pas d'autre option que le règlement politique inclusif et le dialogue entre les Syriens, comme prévu dans le document de Genève et les résolutions du Conseil de sécurité, a-t-il affirmé. Grâce aux frappes aériennes russes, les terroristes ont été empêchés de prendre Damas, a-t-il fait remarquer. Il a assuré que son pays faisait tous les efforts possibles pour réduire les tensions, tout en apportant une aide médicale et humanitaire aux civils, notamment ceux d'Alep. Il faut maintenant arrêter les combats et rétablir les négociations syriennes, a-t-il souhaité.

En Iraq, le combat contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) continue, a noté le représentant, en précisant que les militaires irakiens ont ainsi pu reprendre plusieurs villes. Il a parlé de l'opération militaire menée pour libérer Mossoul des terroristes, avant de mentionner le nombre élevé de personnes déplacées. Passant au Yémen et à la Libye, il a estimé que la situation n'était guère meilleure en citant le nombre élevé de déplacés au Yémen. C'est une pépinière pour les terroristes, a-t-il prévenu en parlant des 328 000 migrants illégaux arrivés en Europe par la Méditerranée depuis le début de l'année.

Aujourd'hui, pas un seul État n'est protégé de la menace terroriste, a-t-il regretté en appelant à unir les forces pour lutter et constituer un front antiterroriste universel sincère. La Russie ne tente pas d'en tirer des avantages politiques, ni de renforcer son pouvoir avec le remodelage du Moyen-Orient, a-t-il assuré en précisant qu'elle veut simplement résoudre les crises par des moyens politiques et diplomatiques, dans le respect du droit international.

M. WU HAITAO (Chine) s'est félicité des efforts inlassables du Secrétaire général pour faire progresser la paix au Moyen-Orient, en se disant toutefois préoccupé par le risque d'abandon de la solution des deux États. Il a plaidé pour la relance des efforts en ce sens, en appelant les deux parties à reprendre les négociations, avec le soutien de la communauté internationale. Sa délégation appuie tous les efforts en faveur de la désescalade des tensions dans la région, en particulier ceux du Conseil de sécurité, auxquels la Chine s'est dite prête à contribuer.

M. FRANÇOIS DELATTRE (France) a regretté la « marginalisation inexorable » de la solution des deux États, pourtant la seule à garantir la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine. La principale menace qui pèse sur cette solution est, selon lui, l'expansion des colonies de peuplement, a déclaré la France, qui a également regretté la recrudescence de la violence, y compris à Gaza. Le représentant a déclaré que des progrès dans la réconciliation palestinienne étaient également indispensables. Il a ensuite expliqué que le prétendu statu quo au Proche-Orient était en réalité une régression. La France, a rappelé M. Delattre, avait présenté au printemps dernier une initiative destinée à sortir de l'impasse actuelle, avec pour objectif premier de replacer ce conflit au cœur des priorités politiques de la communauté internationale, en s'appuyant sur les efforts existants du Quatuor pour le Moyen-Orient et des partenaires arabes.

Dans la continuité de cette initiative, nous organiserons en janvier prochain une conférence internationale réunissant tous les partenaires attachés à la paix. Elle sera l'occasion de réaffirmer collectivement notre soutien à la solution des deux États, la seule issue possible au conflit et pour recréer un « horizon politique » susceptible d'inverser la situation négative sur le terrain. Mais il faut reconnaître, a déclaré M. Delattre, que les conditions ne sont pas réunies pour la reprise des négociations directes. C'est pourquoi, nos efforts visent à créer une dynamique pour favoriser la convergence des positions, sous peine de voir la solution des deux États disparaître « comme un mirage dans le désert », a précisé le délégué de la France.

M. RAMLAN BIN IBRAHIM (Malaisie) a souhaité que le Conseil de sécurité agisse de manière résolue en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Le Conseil est inerte depuis trop longtemps et la situation s'aggrave sur le terrain, a-t-il dit en invitant à prendre des mesures urgentes et efficaces pour arrêter les activités d'occupation illégale. Il s'est inquiété de la poursuite de ces activités et dénoncé, en particulier, un projet pour la construction de nouvelles unités de logement à Jérusalem-Est. L'incidence de ces activités sur les Palestiniens est terrible, a-t-il constaté, en citant notamment l'impossibilité d'utiliser leurs ressources naturelles ou d'enterrer leurs morts. Il a aussi dénoncé les destructions de logements palestiniens par Israël.

Il est grand temps pour le Conseil de sécurité de remplir ses responsabilités, a-t-il lancé, en accusant celui-ci d'être « responsable de l'enlèvement de la situation ». Il a rappelé que le Conseil de sécurité disposait de plusieurs outils qu'il avait déjà utilisés pour d'autres dossiers. Le conflit israélo-palestinien ne doit pas être une exception, a-t-il fait remarquer, avant de demander que l'on mette fin à l'appui de positions qui ne mènent pas à la paix. Le Conseil de sécurité a une « responsabilité morale », a-t-il affirmé, en espérant qu'il puisse adopter une résolution.

M. KORO BESSHO (Japon) s'est déclaré préoccupé par l'adoption de nouveaux textes de loi par la Knesset qui permettraient la légalisation rétroactive d'avant-postes israéliens se trouvant sur des territoires palestiniens, ainsi que par la persistance de violences de part et d'autre, qui sont, a-t-il dit, incompatibles avec la recherche d'une solution politique. Rappelant qu'il existe un accord au sein de ce Conseil de sécurité sur la nécessité de relancer le processus de paix, la délégation japonaise a regretté que seulement deux résolutions du Conseil de sécurité aient été adoptées au cours de ces deux dernières années à l'appui de ce processus.

M. VOLODYMYR YELCHENKO (Ukraine) a constaté que le statu quo au Moyen-Orient ne conduisait qu'à plus d'instabilité. Il s'est félicité de tout effort mené sur le plan international pour

créer une dynamique favorable au règlement du conflit israélo-palestinien. Il a apprécié, à ce titre, les efforts de la France pour débloquer la situation, en faisant référence à la proposition de tenir une conférence internationale sur cette question à Paris, en janvier prochain. Le représentant ukrainien s'est toutefois dit préoccupé par les violences en Cisjordanie, à Gaza et dans la vieille ville de Jérusalem. L'expansion des colonies de peuplement et la construction de logements ne contribuent pas au processus de paix déjà moribond, a-t-il prévenu.

M. AMR ABDELLATIF ABOULATTA (Égypte) a regretté l'échec de la communauté internationale à résoudre le conflit le plus long de l'histoire moderne, en regrettant que le consensus sur cette question se limite à faire des déclarations générales. « Le déni de vérité atteint des niveaux sans précédent », a accusé le représentant, qui a pointé la loi récente permettant de régulariser les avant-postes israéliens dans les territoires occupés. Il a pourtant tenu à rappeler l'existence d'un principe convenu au plan international, celui de « la terre contre la paix ». Jugeant insuffisante l'attention accordée au conflit israélo-palestinien, sa délégation demande au Conseil de sécurité de se pencher de près sur l'« effondrement possible » de la solution des deux États.

M. ELBIO ROSSELLI (Uruguay) a estimé que certains membres du Conseil de sécurité avaient une responsabilité importante dans la persistance des conflits au Moyen-Orient. S'agissant de la question de la Palestine, il s'est inquiété de l'absence de progrès dans le règlement du conflit et de son impact sur l'ensemble de la région. Il a réaffirmé le droit des deux peuples à vivre librement à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base d'une solution des deux États. La communauté internationale, a-t-il insisté, doit redoubler d'efforts pour y arriver. Le représentant, qui s'est aussi inquiété de la poursuite de la construction de colonies de peuplement, a demandé aux parties de s'abstenir de toutes décisions unilatérales qui sapent le processus de paix. Il a ensuite dénoncé les actes de terrorisme et la glorification de la violence. Le délégué de l'Uruguay a assuré que son pays continuera à soutenir les efforts visant à relancer le processus de paix et œuvrer pour mettre fin au statu quo actuel au sein du Conseil de sécurité. Rien ne peut remplacer les négociations directes entre Palestiniens et Israéliens, a-t-il souligné avant de conclure.

M. ABDOULAYE BARRO (Sénégal) a rappelé la triste condition du peuple palestinien et l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, la solution des deux États s'éloignant inexorablement. Constatant lui aussi la « nette progression » des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, le représentant a rappelé que les enfants sous occupation n'auront connu que la guerre. « Le Conseil de sécurité se doit d'agir », a-t-il plaidé, avant d'appeler à la levée du blocus de Gaza, dont la population est composée à moitié d'enfants. Le représentant a ensuite réitéré la condamnation, par le Sénégal, de l'incitation à la haine et au terrorisme, quels qu'en soient les auteurs et les motivations. Le représentant a assuré, avant de conclure, du soutien de sa délégation à l'initiative lancée en juin dernier par la France à l'appui du processus de paix.

M. RAFAEL DARÍO RAMÍREZ CARREÑO (Venezuela) a estimé que la question de la Palestine était « une des questions les plus tragiques et injustes que l'ONU n'a pas pu résoudre », qui est en outre une des causes les plus profondes de conflits dans la région. Il a fait part de sa frustration face aux appels, restés sans réponse, de son pays et d'autres membres de la communauté internationale pour que le Conseil de sécurité adopte une position unie et prenne des mesures décisives. L'engagement éthique de l'ONU par rapport au peuple palestinien devrait être défendu plus vigoureusement, a-t-il lancé en espérant que le Conseil de sécurité sera plus actif pour trouver une solution, « sinon ses séances ne sont que des exercices de rhétorique diplomatique ».

Dénonçant l'intransigeance d'Israël, qui poursuit son occupation injuste et ses agressions à l'encontre des Palestiniens, avec notamment des démolitions de maisons et la construction de logements, il a estimé que cela était la preuve de sa politique extrémiste. Il a demandé au Conseil de sécurité d'adopter une résolution pour condamner les constructions illicites et obliger

Israël à y mettre fin. Il a aussi dénoncé la violation constante des droits des Palestiniens et le recours disproportionné et aveugle à la force, qui fait de nombreux morts, des blessés et des prisonniers parmi les Palestiniens. Le représentant a mis en parallèle cette attitude avec les discours sur les droits de l'homme que l'on entend dans les instances internationales. Il a plaidé en faveur d'une réelle protection de la population palestinienne, ainsi que pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs des agressions. Le représentant a également exprimé ses préoccupations concernant la situation humanitaire à Gaza due au blocus. Enfin, il a appuyé les travaux du Quatuor au Moyen-Orient et l'initiative de la France de tenir une conférence internationale à Paris sur ce sujet.

Mme MICHELE J. SISON (États-Unis) a déclaré que les tendances actuelles dans le conflit israélo-palestinien étaient « décourageantes », en faisant référence à l'expansion des colonies de peuplement, qu'elle a considérées comme étant illégales. Il ne s'agit pas de la cause du conflit, a-t-elle estimé, en précisant cependant qu'elle constituait une entrave à sa résolution. Le nombre de colons, 110 000 en 1993, au moment de la signature des Accords d'Oslo, est passé à plus de 400 000 aujourd'hui, s'est alarmée la représentante, en se disant inquiète du projet de loi dont est saisie la Knesset visant à légaliser rétroactivement les avant-postes illégaux dans les territoires palestiniens.

La déléguée américaine a ensuite affirmé que les États-Unis poursuivaient leurs consultations pour diriger à nouveau les parties vers une reprise des négociations. Elle a cité en exemple certaines formes de coopération entre l'Autorité palestinienne et Israël, comme le projet « Mer Rouge, mer Morte », en souhaitant que de telles initiatives se multiplient à l'avenir. Mme Sison a insisté, avant de conclure, sur la nécessité pour les deux parties de faire des progrès en faveur de la relance du processus de paix.

M. ISMAEL ABRAÃO GASPAS MARTINS (Angola) a fait le bilan de ces deux dernières années pendant lesquelles le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure, malgré de nombreuses preuves sur les agissements d'Israël, de régler le problème. Israël, avec sa puissance militaire forte, continue d'acquérir des territoires, a-t-il fait remarquer en regrettant que les Palestiniens vivent sous une occupation terrible et subissent la violation de leurs droits fondamentaux. Pour sa délégation, la dernière mesure prise par le Gouvernement israélien, à savoir le projet de loi pour légaliser les constructions en Cisjordanie qu'il vient de présenter à la Knesset, est un pas de plus vers l'annexion.

Le Conseil de sécurité doit agir de manière résolue et unie pour éviter une explosion supplémentaire dans une région déjà explosive, a conseillé le représentant de l'Angola. Il s'est félicité de la convocation par la France d'une conférence internationale pour tenter de débloquer la situation, appelant ainsi à la responsabilité collective de la communauté internationale. Il s'est aussi félicité des efforts entrepris par la Ligue des États arabes. Le représentant a souligné qu'il était essentiel de ramener les parties à la table des négociations, ce qui exige qu'Israël mette fin aux activités de colonisation et au blocus de Gaza. Depuis deux ans que nous sommes membres non permanents du Conseil, nous avons tenté de relancer le processus de paix au Conseil de sécurité, a-t-il dit en rappelant qu'il dispose d'une palette d'instruments pour lutter contre l'implantation de colonies de peuplement. Il a ainsi exprimé l'espoir que le Conseil pourra examiner la situation comme « une feuille de route » efficace pour arriver à la paix dans la région.

M. ROMÁN OYARZUN MARCHESI (Espagne) a estimé que le Secrétaire général de l'ONU avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour appuyer le processus de paix. L'engagement de l'Espagne en faveur de la paix et de la Palestine « n'a pas de date d'expiration », a-t-il réaffirmé, en précisant que le Gouvernement espagnol a continué d'œuvrer en ce sens depuis la Conférence de Madrid de 1991. En l'espace des deux ans de notre mandat de membre non permanent au sein du Conseil de sécurité, a rappelé le représentant, nous n'avons jamais perdu espoir et nous ne nous sommes pas résignés à voir le Conseil de sécurité jouer un rôle. La paix

ne sera atteinte que par des négociations directes, avec l'appui de la communauté internationale, a cependant prévenu M. Oyarzun Marchesi. Toute mesure du Conseil de sécurité doit tenir compte de ce contexte, a insisté le représentant, avant de se dire convaincu que cet organe y parviendra.